

Pic de pollution : Paris reconduit jeudi la gratuité du stationnement résidentiel

En raison de la poursuite de l'épisode de pollution atmosphérique, la Ville de Paris reconduit jeudi la gratuité du stationnement résidentiel.

AIRPARIF prévoit que l'épisode de pollution atmosphérique aux particules (PM10) se poursuivra demain, entraînant la mise en place de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositions adoptées en mai 2014 par le Conseil de Paris, sur proposition de l'Exécutif parisien, la Ville reconduira jeudi le stationnement résidentiel gratuit.

En fonction de l'évolution de la situation dans les jours qui viennent, d'autres mesures complémentaires pourront être prises : gratuité d'Autolib', de Velib', etc.

La Ville de Paris appelle tous les Parisiens à suivre les messages de préventions et à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants : électrique, GNL, etc.

Contact presse : 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr